

ANKARA, 2 mars (AFP) - Turquie : le gouvernement suspend la coopération avec la France sur les PME, après la reconnaissance du génocide arménien

Le ministère turc de l'Industrie et du Commerce a suspendu sa coopération avec la France sur le soutien au développement des petites et moyennes entreprises en raison de l'adoption de la loi sur le génocide arménien, a-t-on appris de source diplomatique française vendredi.

Le Kosgeb, administration pour le soutien et le développement des petites et moyennes industries (PME-PMI) rattachée au ministère, a signifié à la partie française la "suspension" de cette coopération jusqu'à "une amélioration de la situation", dans un courrier daté du 26 février et parvenu vendredi à l'ambassade de France.

Une assistante turque rémunérée par la France avait été renvoyée sans autre forme de procès par le Kosgeb avant même l'annonce officielle, a-t-on précisé.

Cette coopération entrait dans le cadre d'un protocole signé en 1998 entre le Kosgeb et l'Agence pour la promotion internationale des technologies et des entreprises françaises (ACTIM).

Le ministère de l'Industrie est dirigé par un membre du Parti de l'Action nationaliste (MHP, extrême droite), Ahmet Kenan Tanrikulu.

Cette décision intervient alors que la Turquie est plongée dans la tourmente après une crise monétaire qui l'a obligée à laisser flotter la livre turque, qui s'est dépréciée d'environ 30% par rapport au dollar.

De même source, on a précisé que les licences d'importations de produits agricoles français se heurtaient également à des refus au coup par coup de la part du ministère de l'Agriculture, également tenu par un membre du MHP.

Le parlement français a adopté le 18 janvier une loi reconnaissant comme un génocide les massacres d'Arméniens de 1915 perpétrés sous l'Empire ottoman.

La Turquie rejette farouchement les allégations de génocide concernant ces massacres, qui ont fait 1,5 million de morts selon les Arméniens, entre 300 et 500.000 selon les Turcs.